

## Fiscalité : les viticulteurs s'informent auprès d'AGIRAGRI-en

13/02/2019



AGIRAGRI

**La loi de finances pour 2019 chamboule tout... ou presque.** Déduction pour épargne de précaution (DEP) en remplacement de la dotation pour aléas (DPA), dispositif optionnel de blocage de la valeur des stocks à rotation lente à la place de dotation pour investissements (DPI), passage supposément facilité à l'IS, abattement JA, exonération de droits de transmission... Autant de mécanismes nouveaux ou adaptés que les viti-entrepreneurs doivent s'approprier. Ils leur ont été présentés à l'occasion de la dernière journée du salon Wine Paris, mercredi 13 février, par deux praticiens spécialistes du secteur viticole : Olivier Augeraud expert-comptable associé du Groupe BSF et Christophe Tichadou, expert-comptable associé dirigeant du cabinet Alliance Mozaik, membres d'AGIRAGRI.

Lire aussi : « [une réforme a minima](#) »

**Contact :** Arielle Delest, [a.delest@agiragri.com](mailto:a.delest@agiragri.com) ; 06.29.19.85.31

AGIRAGRI regroupe des cabinets d'expertise comptable et d'avocats indépendants, présents sur toute la France avec plus de 3 000 collaborateurs dont près des 2/3 spécialisés en agriculture et viticulture. Leur objectif : accompagner les chefs d'exploitation dans leur stratégie d'entreprise. Pour les y aider, le groupement propose les meilleures compétences réunies, des outils inédits et des partenariats innovants. A retrouver sur [www.agiragri.com](http://www.agiragri.com)